

**SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT  
DE LA PRÉSCOLARITÉ  
ET DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE**2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémontt +41 32 420 54 10  
f +41 32 420 54 11  
sen@jura.ch

Delémont, juin 2014

# SEANCE DFCS - FAPE

## Rencontre du mercredi 7 mai 2014

Centre de Loisirs des Franches-Montagnes,  
Saignelégier

**Pour le DFCS** : Mme Elisabeth Baume-Schneider, MM. Fabien Crelier et Alain Beuchat

**Pour la FAPE** : Délégation conduite par M. Cédric Latscha

---

### A retenir :

#### 1. Enfants « Dys ».

La Loi sur l'école obligatoire définit à son chapitre V : *Mesures de pédagogie spécialisée* le cadre des mesures susceptibles d'être prises au bénéfice des élèves concernés ; les articles 62 à 65 de l'Ordonnance scolaire décrivent la procédure.

Force est de constater que ces mesures restent floues. Elles doivent faire l'objet de clarifications. Pour y parvenir, il faudra, en particulier, préciser ces mesures, apprécier les ressources mises à disposition dans le terrain et trouver un équilibre entre « trop de distance et trop de proximité ». Au nombre des instruments de travail à l'étude, l'élaboration d'une directive et l'octroi d'une enveloppe aux cercles.

Des questions demeurent. Les mesures prises au bénéfice des élèves concernés n'ont-elles pas des effets sur le fonctionnement de la classe et sur les apprentissages des autres élèves ? Ces mesures sont-elles inscrites dans la continuité ? Quelles réponses pour les élèves « dys » profonds ?

#### 2. *Projet Arrondissements.*

Les résultats de la consultation sont peu encourageants. Les instances consultées portent une appréciation critique sur le projet. Si toutefois ces dernières opposent une fin de non-recevoir à une organisation en arrondissements, elles font plutôt bon accueil à la clarification des tâches de conseil et de contrôle pédagogiques.

### **3. Commissions.**

Entre toutes les commissions, il en est une dont l'importance ne peut échapper à personne, le Conseil scolaire, qui est l'organe consultatif des autorités cantonales pour toutes les questions importantes relatives à l'enseignement. A convoquer si possible avant les vacances d'automne.

### **4. Projet de structure d'accueil.**

Ce point est à mettre en rapport avec la motion « Loi sur l'école obligatoire : mise à jour des sanctions disciplinaires », déposée récemment par l'UDC. Des démarches sont en cours pour mettre en place un *Espace –Relais*. Deux personnes ont été engagées à la rentrée scolaire 2013-2014. Il reste à trouver un lieu, et des locaux, susceptibles d'accueillir cette structure. Le village de Glovelier présente des avantages. A confirmer.

### **5. Activités à risque. Autisme. Fréquentation de la piscine.**

Un groupe de travail vient d'être créé avec pour tâches de mettre à jour et de clarifier les directives émises en 2012. Mme Françoise Fringeli, accompagnatrice de projets TSA « Troubles du spectre de l'autisme », propose un soutien aux enfants et adolescents atteints d'un trouble du spectre de l'autisme. La pratique de la natation figure au PER ; Il s'agit d'évaluer les effets induits sur la fréquentation de la piscine (quels sont les besoins réels ?).

### **6. Changements à la FAPE. Prochaine séance.**

M. Cédric Latscha « passe le témoin » à M. Pascal Breton.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 29 octobre 2014, à 19.30 heures, à Delémont (Morépont, salle 1AB).

**Service de l'enseignement**